

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2026

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 2357)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 3

AMENDEMENTprésenté par
M. Travert

ARTICLE 21 BIS A

I. – À l’alinéa 34, supprimer les mots :

« et L. 335-7 ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 56, insérer les alinéas suivants :

« 13° Au premier alinéa de l’article L. 135-12, la référence : « L. 134-26, » est supprimée. »

« 14° Le tableau du second alinéa de l’article L. 152-7 est ainsi modifié :

« a) La quarantième-deuxième ligne est ainsi rédigée :

Article L. 134-18	De la loi n° du de simplification de la vie économique
-------------------	--

« b) Les quarante-cinquième à quarante-huitième lignes sont ainsi rédigées :

Article L. 134-25, sauf les deuxième et troisième alinéas	De la loi n° du de simplification de la vie économique
Article L. 134-27	De la loi n° du de simplification de la vie économique
Article L. 134-28	De la loi n° du de simplification de la vie économique
Article L. 134-29	De la loi n° du de simplification de la vie économique

« c) Après la quarante-neuvième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

Articles L. 134-30-1	De la loi n° du de simplification de la vie économique
----------------------	--

« d) La cinquantième ligne est ainsi rédigée :

Articles L. 134-31	De la loi n° du de simplification de la vie économique
--------------------	--

« e) À la première colonne de la cinquième-et-unième ligne, les mots : « à l'article L. 134-34 » sont supprimés ;

« f) Après la cinquante-et-unième ligne, sont insérées deux lignes ainsi rédigées :

Article L. 134-33	De la loi n° du de simplification de la vie économique
Article L. 134-34	De la loi n°...du...de simplification de la vie économique

« g) Après la cinquante-troisième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

Article L. 135-3-1	De la loi n° du de simplification de la vie économique
--------------------	--

« h) La cinquante-quatrième ligne est ainsi rédigée :

Article L. 135-4	De la loi n° du de simplification de la vie économique
------------------	--

III. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 58, substituer aux mots :

« la date de l'entrée en vigueur de ce décret »

les mots :

« compter de cette date ».

IV. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 59, substituer aux mots :

« leur entrée en vigueur »

les mots :

« compter de cette date ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à plusieurs coordinations au sein de l'article 21 *bis* A du texte issu des travaux de la CMP.